



Vente forcée sur une succession en indivision

Par Def34

Bonjour,

Nous sommes 2 héritiers avec 2 biens à partager.

Suite à l'opposition de l'un des héritiers, le TGI a désigné un mandataire successoral pour gérer la succession en vue d'un partage.

En me rapprochant de ce mandataire, j'ai demandé à être informé sur l'état financier de la succession.

Sans qu'il me transmette de renseignements à ce sujet, celui-ci entreprend la vente des biens, en me demandant 1000 ? de frais de publicité.

Je suis opposé à la vente de ces biens.

Comment éviter la vente forcée de ces biens ?

Qu'est-il possible de faire pour que ce mandataire exerce sa mission pour laquelle il a été désigné ?

C'est-à-dire gérer la succession en vue du partage.

Je vous remercie d'avance.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50